L'obligation de changer de nom s'il y a une signification qui indique l'adoration d'autre qu'Allah

http://sounnah.free.fr

Question: **Quelqu'un ayant embrassé Islam change-t-il son ancien nom par un nom Musulman?**

Réponse:
Je vous informe qu'il n'y a aucune évidence dans loi Islamique qui exige que quelqu'un guidé à l'Islam doit changer de nom, à moins que le nom est une signification inacceptable dans Islam, tel que l'adoration d'autre qu'Allah.
Par exemple, quelques Chrétiens arabes sont appelés 'Abdoul-Masih : qui veut dire adorateur du Christ.
Également, si le nom porte une signification négative, il est meilleur d'avoir un nom qui ai une signification plus positive. Par exemple, un nom comme " Houzn " qui veut dire " peine " ou " détresse " peut être changé à " Sahl " qui veut dire " adoucis ".
Cependant, changer un nom qui indique l'adoration autre qu'Allah est obligatoire, alors que changer tout autre nom est recommandé seulement.

Cette deuxième catégorie inclut les noms qui sont communément associés aux Chrétiens, de sorte que lorsque quelqu'un entend le nom est amené a penser que la personne qui a ce nom est un Chrétien.

Dans cette situation, changer le nom serait très recommandé.

Qu'Allah nous aide à faire ce qui lui plaît,
et qu'il nous donne une compréhension claire de la religion et raffermisse notre pratique, et qu'Allah soit Miséricordieux et que la bénédiction soit sur vous.

Cheikh Ibn Baz - Fataawa Mouhimmah lil-Mouslim al-Jadid - Page 39